

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 01494

Numéro SIREN : 433 868 361

Nom ou dénomination : HOLDING IMMOBILIERE DU SQUARE FOCH

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 10309

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE**

445 boulevard Gambetta  
CS 60455  
59338 Tourcoing Cedex

HOLDING IMMOBILIERE DU SQUARE FOCH  
18 avenue Foch  
CS 10009  
59005 Lille Cedex

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : HOLDING IMMOBILIERE DU  
SQUARE FOCH

Numéro RCS : 433 868 361  
Numéro Gestion : 2000B01494

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 18 avenue Foch  
59000 Lille

---

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 24/04/2019

1 - Décision : Changement de commissaire aux comptes titulaire Fin de mandat de  
commissaire aux comptes suppléant

---

Ce dépôt reçu au greffe le 04/06/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 12/06/2019 sous  
le numéro 2019R010309 (2019 21152).

Délivré à Lille Métropole le 12 juin 2019

Le Greffier,



**Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2019**

Le 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 avril, à 13h00, l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Holding Immobilière du Square Foch, S.A.S. au capital de 31 899 000 €, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 433 868 361, s'est tenue à son siège social, 18 avenue Foch, Lille (59), sur convocation individuelle faite par le Président, le 9 avril 2019.

La société KPMG AUDIT NORD, Commissaire aux Comptes de la société, a été dûment convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sont présents :

- Monsieur Jackie LECOINTE, Président,
- La société PROCIVIS NORD, actionnaire propriétaire de 1 955 100 actions, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe PINTIAUX, ladite société représentant également PROCIVIS IMMOBILIER, actionnaire propriétaire de 102 900 actions, aux termes d'un pouvoir donné par celle-ci.

Le Président constate que la feuille de présence fait apparaître que l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés, représentant 100 % du capital et des droits de vote et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Rapport de gestion du Président sur l'exercice 2018
- 2 – Rapports du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce
- 3 – Ratification des éventuelles conventions visées par l'article 1161 du code civil
- 4 – Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 et quitus aux mandataires sociaux
- 5 – Affectation du résultat de l'exercice 2018
- 6 – Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire
- 7 – Suppression du Commissaire aux Comptes suppléant
- 8 – Pouvoirs consécutifs

Puis, Monsieur le Président donne lecture de son rapport relatif notamment à la gestion et aux résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2018, présente les comptes dudit exercice, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, et expose les principaux éléments contenus au projet de résolutions.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes.

.../...

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, prend acte de ce que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG AUDIT NORD vient à échéance à ce jour. Elle décide, en conséquence, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire la société KPMG SA, 2 avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE cedex, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

.../...

## **SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, prend acte de ce que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, vient à échéance à ce jour. En conséquence de la précédente décision relative à la nomination du commissaire au compte titulaire, l'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant, conformément à l'article 14 des statuts et en application de l'article L.823-1 du code de commerce.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de ses délibérations à l'effet d'accomplir toute formalité prévue par la législation ou la réglementation en vigueur.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires présents.

Certifié conforme,  
Le Directeur Général

